L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 15 JUIN.

Nouvelles Parlementaires.

Comme nous l'avions prévu, une scission est en train de s'opérer dans le groupe Lavergne.

M. Luro, qui ne pardonne pas aux députés qui font partie de cette réunion ni au centre droit d'avoir refusé de le porter sur leur liste, va se faire inscrire au centre gauche, et l'on croit qu'il sera suivi par quatre de ses collègues.

Les gauches l'accueillent avec une certaine faveur, parce qu'elles savent qu'il sera l'adversaire irréconciliable de ses anciens amis et le docile instrument de leurs volontés.

Par contre, et c'est là un fait que nous sommes heureux d'enregistrer, la majorité du groupe Lavergne paraît être de plus en plus décidée à revenir prendre place dans les rangs du centre droit.

Les dissentiments entre cette fraction de ce groupe et les gauches sont devenus des plus vifs, et il est aujourd'hui absolument certain que presque tous les membres de la réunion Lavergne ne veulent plus d'une alliance avec les républicains qui aurait pour résultat immédiat une rupture avec le centre droit.

Nous croyons savoir que le discours prononcé hier par M. Lavergne, en prenant possession du fauteuil de président de la commission des Trente, hâtera cette rupture devenue inévitable depuis que la question du scrutin d'arrondissement ou de liste a été nettement posée. MM. d'Haussonville, Béau, Voisin, Denormandie, Lefebvre, etc., trouvent que leur président incline beaucoup trop à gauche et que ses déclarations républicaines dépassent le programme politique de leur réunion.

Il nous revient, d'autre part, qu'on s'est ému chez les princes d'Orléans en voyant les jeunes du parti s'allier trop étroitement aux gauches, et que ceux-ci ont été avertis qu'il serait bon de modérer cette ardeur républicaine.

On peut donc s'attendre à voir, avant peu, presque tous les transfuges du centre droit venir prendre place auprès de leurs anciens amis politiques.

—Voici ce qu'a répondu textuellement M. Buffet à M. Depeyre, qui l'interrogeait au sujet de l'attitude qu'il compte prendre dans la discussion sur le scrutin d'arrondissement ou de liste:

"Je soutiendrai jusqu'au bout le scrutin d'arrondissement; mais si l'Assemblée le repousse, je me retirerai, car ma position serait difficile et je suis persuadé que mes collègues agiront comme moi."

Les gauches, victorieuses dans l'élection de la commission des Trente, ont décidé qu'elles nommeraient M. Ricard rapporteur. Celui-ci s'est engagé à déposer son travail dans la première semaine de juin, ce qui lui sera d'autant plus facile que la discussion dans le sein de la commission ne sera que de pure forme, les principales dispositions du rapport étant dès maintenant arrêtées entre M. Thiers et M. Gambetta.

Dans la soirée d'hier et ce matin, il y a eu plusieurs réunions privées de membres du centre droit. La question de la démission de MM. de Sugny, Delsol, Adnet et Sacaze, élus au scrutin de ballottage, a été vivement discutée; les uns voudraient que, pour la dignité du groupe, ces messieurs se retirassent; les autres pensent qu'il serait prudent de demeurer dans la place afin d'être au courant de ce qui s'y passera. Jusqu'à présent, rien n'est décidé, mais le courant paraît se prononcer pour la démission. Dans ce cas, tout le centre droit s'abstiendrait lorsqu'il serait procédé à l'élection nouvelle.

Malgré les engagements pris dans la matinée d'hier, le groupe Lavergne a, comme la veille, rayé au moment du vote la plupart des noms portés sur la liste de la droite et a voté pour des candidats de la gauche. L'extrême droite, de son côté, a refusé de voter pour ceux des candidats du centre droit qui n'avaient pas repoussé les lois constitutionnelles.

Ce regrettable parti-pris de l'extrême droite a assuré de nouveau le succès de la liste des gauches et leur a permis de se désintéresser du scrutin de ballottage en votant pour des candidats de la droite.

La situation de M. Bocher, en tant que président du centre droit, est ébranlée.

Tandis que les conservateurs lui reprochent, avec beaucoup de raison, ses récentes tendresses pour les radicaux et ses longs pourparlers avec M. Gambetta, les membres du centre droit, qui ont été et sont encore les alliés des républicains, l'accusent d'avoir empêché, dans les dernières négociations, une entente de s'établir avec les gauches.

On croit généralement que M. Bocher donnera sa démission de président du centre droit et qu'il sera remplacé dans ces hautes fonctions par M. le duc de Broglie, qui, cette fois, ne les déclinera plus. Seul, l'ancien ministre du 24 mai peut amener promptement une union étroite entre tous les groupes conservateurs de l'Assemblée et les rendre assez forts pour tenir tête à la coalition des gauches.

LA COMMISSION DES TRENTE

MM.	Duclerc	401 voix
	Laboulaye	[illegible]
	De Lavergne	[illegible]
	Delorme	[illegible]
	Cézanne	[illegible]
	Krantz	[illegible]
	Humbert	[illegible]
	Ricard	[illegible]
	Bethmont	[illegible]
	Ferry	[illegible]
	Ernest Picard	[illegible]
	Félix Voisin	[illegible]
	Waddington	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

[illegible]

M. Dufaure, A. ... Grévy, Jules Ferry, Humbert, Leroyer, ...

Union républicaine—1 commissaire: M. Cazot.

Groupe Lavergne—5 commissaires: MM. Adrien Léon, Baze, Beau, Cézanne, de Lavergne, Luro, Voisin.

Centre droit—3 commissaires: MM. Adnet, Delsol, Sacaze.

Droites—1 commissaire: M. de Sugny.

La commission des Trente s'est réunie le 27 pour nommer son bureau.

Voici les résultats du vote:

Président:
M. de Lavergne, 25 voix.

Vice-présidents:
M. Laboulaye, 21 voix.
M. Leroyer, 18 voix.

Secrétaires:
M. Beau, 25 voix.
M. Voisin, 24 voix.
M. de Marcère, 21 voix.
M. Delorme, 25 voix.

M. de Lavergne, en prenant place au fauteuil, a prononcé le discours suivant, dont la commission a décidé l'insertion au procès-verbal:

"Mes chers collègues,

"Je vous remercie du témoignage de confiance et d'estime que vous venez de me donner. J'en sens à la fois tout l'honneur et tout le poids. Une seule pensée me soutient et me fortifie, c'est le sentiment du devoir rempli. Cette Assemblée, qui a fait de si grandes choses, est sûre maintenant d'accomplir aussi la dernière partie de sa tâche et de donner à la France un gouvernement. Nous avons été conduits par un concours de circonstances impérieuses à donner à ce gouvernement la forme républicaine; tous les bons citoyens doivent s'y rallier, puisque l'Assemblée souveraine a prononcé: nous n'avons plus qu'à achever ce que nous avons commencé.

"Rangés autour de l'illustre et loyal soldat que nous avons mis à notre tête, montrons, par la sagesse et la fermeté de nos décisions, que nous savons donner nos divisions pour maintenir au dedans l'ordre et la liberté, comme pour conserver la paix au dehors. Nous parviendrons ainsi à franchir, sans trouble et sans secousse, le passage toujours redoutable d'un régime à un autre."

La commission a décidé qu'elle tiendrait séance tous les jours à deux heures, sauf le jeudi.

La discussion générale commencera par la loi des rapports entre les pouvoirs publics; puis on examinera la loi relative au Sénat, et en troisième lieu la loi électorale.

On écrit de Versailles, le 28 mai:

M. de Ventavon a prévenu la commission constitutionnelle qu'il présenterait un certain nombre d'amendements aux projets dont elle est saisie.

—On a annoncé dernièrement sous ce titre: "Un rival d'Orteig", qu'un jeune américain avait accompli un véritable tour de force en faisant le tour des fortifications de Paris en cinq heures sept minutes.

Un jeune Parisien, employé au journal la *France nouvelle*, a parié avec ses amis qu'il parcourrait la même distance, soit quarante-huit kilomètres environ, en quatre heures trente minutes.

En effet, dimanche dernier, le jeune L. Chenu partait de la porte de Passy à sept heures du matin et arrivait au point de départ à dix heures quarante-quatre minutes, n'ayant mis que trois heures quarante-quatre minutes à parcourir cette distance; ce qui fait une vitesse moyenne de près de quatorze kilomètres à l'heure, et il a gagné son pari avec quarante-six minutes d'avance.

Ses amis, pour le suivre, n'ont pas voulu prendre de voiture; car les chevaux de la Compagnie ne vont pas assez vite. Ils prirent le chemin de fer et allèrent se poster successivement aux différentes portes de la capitale pour s'assurer qu'il accomplirait bien son pari.

Ainsi un Parisien sort mieux qu'un Yankee et gagne le lieutenant Ternard, qui fait 37 kilomètres en 3 heures 34 minutes.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAUX, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse Pointe.
F. F. BÉREAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Mansura, (Avoyelles).
R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître de Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDOARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS.

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
28 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
45 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
131 Coin Bienville et Vieille Levée.
141 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
233 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
251 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

Représentation au bénéfice de la Société de Secours de la Louisiane

POUR LES PAUVRES DE L'ETAT,

Donnée par le

GARRICK CLUB,

VENDREDI soir, 25 juin 1875.

On jouera, à cette occasion,

London Assurance,

Pièce dans laquelle tout le club figurera.

Le prix des billets est d'une piastre. On peut en acheter en s'adressant aux membres de la société, aux membres du club ou au théâtre, le jour et le soir de la représentation. 13 juin—

DIVERS.

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

11 juin 75—1an Président, EDGAR GARUE.

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies, Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce,

James Ragan, propriétaire des écuries du No 134 de la rue Baronne.
Stephen Krause, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin de sellerie du No 291, de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Nayades.
Capt. Boyd Robinson, 419 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 286 rue du Camp.
A. J. Wickes, 103 rue St-André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 433 rue Dryades.
Eugène Krath, propriétaire du Pelican Brewery, No 282 rue Villeré.
George Steuernagel, 188 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 103 rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 36 rue Gaiennié.
Capt. Jas. A. Sylvester, 342 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 331 rue Magasins.
Mme E. Siebrandt, sage-femme, 324 rue du Camp.
H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.
O. T. Theisman grocer, 394 rue des Magasins.
14 mars—1 an.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c., &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive, &c.

Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, Havre et Bordeaux.

19 sept—1an

Brownsville, Texas,

26 avril 1875.

AVIS.

DU consentement mutuel des parties concernées, le capitaine H. K. Manlott s'est retiré, aujourd'hui, de la société du "Merchants' Steamboat Company" de Brownsville Texas; il n'a plus d'intérêt dans la dite compagnie ni dans les bateaux à vapeur "Jessie" et "Andrew Ackley." Le soussigné est seul autorisé à contracter des obligations pour la compagnie et les bateaux à vapeur ci-dessus nommés.

WILLIAM KELLY,
Directeur du "Merchants' steamboat Company."
15mai 1m

Dépôt de machines à coudre à vapeur de GREGG.

Et Emporium de la mode pour le Sud 134 RUE DU CANAL.

VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles sont également louées à raison de $1 par semaine, et cet argent compte plus tard dans le prix d'achat, quand on se décide à en prendre de quelque système que ce soit. Venez chez nous ou dites nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal: tout le monde vous l'indiquera. 21fév—

Collége Commercial de Dolbear

203......Rue du Canal......203

AU TROISIEME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 50 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames.

LEVI DOLBEAR, président.
N. B.—Privilége d'élève à vendre.
24janv 1anM.D

MAGNESIA

Aereada Antibiliosa Perfeccionada.

DELICIEUX APERITIF

PRÉPARÉ PAR

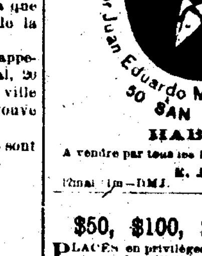

HABANA.

A vendre par tous les Pharmaciens.

E. J. HART & Co., Seuls Agents.

17mai 1m—DMJ.

$50, $100, $500, $1000,

PLACÉS en privilèges d'actions (Stock privileges) dans Wall Street, donnent bien des milliers de piastres de bénéfice. On envoie franc de port, à toutes les personnes qui désirent spéculer, des circulaires contenant les détails explicatifs ainsi que les prix des actions qui se vendent et s'achètent au "New York Stock Exchange."

S'adresser à

ALEX. FROTHINGHAM & CO., Banquiers et Courtiers, 12 Wall Street, New York. Vis-à-vis le N. Y. Stock Exchange.

2mars—1an—L12

PRINTING EUREKA OFFICE NATCHEZ STREET

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION 156 rue du Canal.

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier. 2mars 75—1an

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira le meilleur place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 5 heures.

23mars—1an

Maison établie en 1836.

CASSIDY & MILLER.

Voiliers.

Et agents pour la vente du Duck en coton, Au No 95 de la rue du Camp, près la rue Poydras.

Fabricants de tentes, stores, rideaux de galeries, etc., etc.

Nous avons constamment des tentes, des prélarts, des couvertures de drays et de waggons—de toutes les grandeurs et qualités; un grand assortiment d'étoffes unies et fantaisies pour tentes, etc., etc.

Nous avons et faisons sur commande des drapeaux de toutes les nations et des drapeaux de fantaisie; de belles bannières en soie pour les organisations militaires et autres.

Nous vendons, en gros et en détail, du bunting américain et français de toutes les couleurs, pour drapeaux et couvrons les malles.

RÉPARATIONS PROMPTES.

Notre expérience de près de 40 ans est, nous l'espérons, la meilleure garantie d'un bon travail. Nos prix sont raisonnables. S'adresser par la poste, à la boîte No 1979.

CASSIDY & MILLER,
Au No 95 de la rue du Camp, près Poydras.
4 avril—3m

Compagnie d'Ardoises Chapman.

CARRIERE CHAPMAN, en Penn.

Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Cheminées, Linteaux, Allége de fenêtres, Dalles, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.

Chantier au No 250 de la rue des Remparts, 2e. District.

Les ardoises que fabrique cette compagnie sont garanties; elles ne se détériorent, ne se décolorent et ne se décomposent pas; elles durent, sous tous les rapports, les meilleures ardoises anglaises de notre marché et se reconnaissent pour leur beauté. L'attention des couvreurs, entrepreneurs et autres est appelée sur la supériorité qu'elles ont sur toutes les autres ardoises américaines connues jusqu'ici à la Nlle-Orléans. On en est satisfait partout.

Le certificat suivant de nos principaux couvreurs, architectes et entrepreneurs en dit assez. A M. J. BRANDIN.

Nous certifions avoir examiné avec soin les ardoises du "Chapman Slate Company." [illegible]

Louis H. Pilié, architecte, [illegible]
F. Brien, architecte, [illegible]
T. Ouvis, couvreur [illegible]
Albert Clark, couvreur. [illegible]

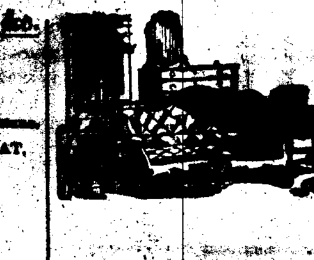

ATTENTION!!!

ATTENTION!!!

Jos. B. Hubbard

MARCHAND DE

MEUBLES

COIN

REMPARTS ET PERDIDO

Continue à écouler son stock.

Le public est invité à se pourvoir chez lui.

Les Meubles sont à la fois élégants et solides, parfaitement fabriqués et d'un fini achevé.

GRAND CHOIX DE

MEUBLES DE SALON,

De tout genre, composés de 7 à 10 pièces, faits ici ou recus des premières manufactures des Etats-Unis, à vendre par

JOSEPH B. HUBBARD.

Coin Remparts et Perdido.

AUSSI:

Sofas, Fauteuils, Berceuses, Chaises longues, Tables à ouvrage, Pupitres pour dames, Tables de milieu. Etagères avec Glaces françaises, Consoles, Bureaux,

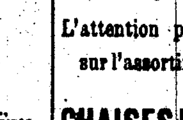

L'attention publique est appelée sur l'assortiment de

CHAISES FINES EN OSIER

Fabriquées par Thonet frères, à Vienne, Autriche, et qui ont obtenu 36 médailles de première classe depuis 1851.

AUSSI—Sur un magnifique choix —DE—

CHAISES DE LUXE

Dorées et ornées d'incrustations, venant de Paris, et destinées aux réceptions.

JOS. B. HUBBARD,

122 Remparts, coin Perdido.

MEUBLES DE

Chambres à Coucher

DE TOUTES SORTES

A DES PRIX TRES BAS.

Dessous de lits à ressorts des derniers et des meilleurs modèles.

PLUMES D'OIES

Frises d'oies vivantes (spécialité).

Echelles et Porte-Vêtements.

Meubles de salle à manger,
Meubles de Bibliothèque.
Meubles de Vestibule.
Meubles pour Cuisine.

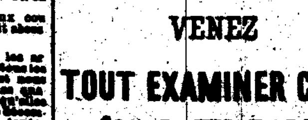

VOYEZ PAR VOUS-MEMES.

VENEZ

TOUT EXAMINER CHEZ

JOS. B. HUBBARD.

122 Remparts, coin Perdido.

LOTERIES.

Second Tirage du Texas, de FOSTER.

$300,000 en or!

Maisons et terres.

POSITIVEMENT LE

DERNIER AJOURNEMENT

[illegible]

HOUSTON, TEXAS,

Le 30 Juin 1875.

NOUS n'avons pas vendu tous nos billets [illegible]

J. R. FOSTER, [illegible]

Chaussures.

L'ancien et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,

Au No 65 de la rue Royale, [illegible]

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a [illegible]

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possible. [illegible]

M. Cabaud engage le public à ne pas confondre [illegible]

13mai—1an E. CABAUD.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD De Chaussures à Vis.

153........Rue Royale........153

Entre St Pierre et Toulouse. Et 181 rue St-Charles.

PIERRE PAVIA,

INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT des chaussures à Vis en tous genres, [illegible]

Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.

26 avril—1an

Wm. H. SHEPARD,

166........RUE DU CAMP........166

Agent général pour la vente de la Machine à fourbir, patentée, de Pirrong.

Patentée du 13 octobre 1874.

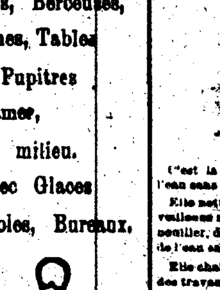

C'est la seule machine du monde qui prend l'eau sans drap ou sans éponge.

Elle nettoye et sèche le plancher avec une merveilleuse rapidité, sans qu'on ait besoin de s'agenouiller, de se baisser ou de mettre la main dans de l'eau sale.

[illegible]

A vendre par E. F. MIOTON, QUERTROUZE & BOIS, STAUFFER, MACREADY & CO., RICE BROS & CO., W. C. SHEPARD & CO., SAMUEL E. MOORE, BRIGGS, PAYNE & CO., SCHMIDT & ZIEGLER et au grand nombre d'autres maisons.

Guérison de la Consomption.

Aux éditeurs de l'Abeille.

Messieurs—Veuillez annoncer à vos lecteurs [illegible]

$1000.00

[illegible]

Dr. T. F. BURT, 69 William Street, New-York.
20 fév—6m

L. GIROT,

Tailleur et Marchand de Linge fait.

AU No 11 DE LA RUE DU CAMP,

informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises du meilleur goût et de première qualité.

Chacun est invité à venir faire son choix pour le printemps et l'été. On trouve tous les articles dans l'établissement de M. GIROT; [illegible]

L. C. ARNY,

[illegible]

Avis.

Aux Propriétaires et aux Locataires.

LE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING CO. [illegible]

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 83...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 83

[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC & CIGARES, PIPES &c.

12 déc—1an

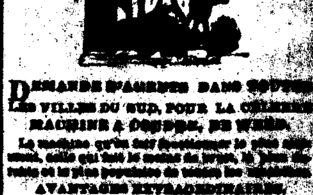

DEMANDE D'AGENTS DANS TOUTES LES VILLES DU SUD, POUR LA [illegible] MACHINE A COUDRE, [illegible]

[illegible]

LOTERIE.

OCCASION RARE.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

Le SAMEDI, 25 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot—$100,000!

Un lot à chacun de billets!

3860 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

[illegible]

Grand Concert Promenade

[illegible]

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

[illegible]

Remarquez et souvenez-vous

Qu'un grand tirage en or,

Du 25 décembre 1875,

TOUS LES BILLETS

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi.

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans.

[illegible]

MEUBLES.

E. M. & B. J.

MONTGOMERY,

Marchands de Meubles

[illegible]

MEUBLES.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

DIVERS.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

[illegible]

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company.

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat

[illegible]

Banque Nationale de l'Union,

[illegible]

Pour Bordeaux.

[illegible]

Association

[illegible]